



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782

**AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021**

Par cet avis public, **monsieur René Charbonneau**, président d'élection, annonce aux électrices et aux électeurs de la municipalité, les éléments suivants :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Mairesse ou maire	
Conseillère ou conseiller du district n° 1	Conseillère ou conseiller du district n° 2
Conseillère ou conseiller du district n° 3	Conseillère ou conseiller du district n° 4
Conseillère ou conseiller du district n° 5	Conseillère ou conseiller du district n° 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection, aux jours et aux heures suivants, **du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021** :

JOURS	HEURES AM		HEURES PM
Lundi	De 9 h à 12 h	Et	De 13 h à 16 h
Mardi	De 9 h à 12 h	Et	De 13 h à 16 h
Mercredi	De 9 h à 12 h	Et	De 13 h à 16 h
Jeudi	De 9 h à 12 h	Et	De 13 h à 16 h
Vendredi	De 9 h à 12 h		

ATTENTION : Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin :	Dimanche	7 novembre 2021
Jour de vote au bureau du président d'élection :	Mardi	2 novembre 2021
Jour de vote par anticipation :	Dimanche	31 octobre 2021

4. **Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire – COVID-19**

Vous pourrez voter par correspondance si :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite, en communiquant avec le président d'élection, au plus tard, le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 19 octobre 2021, pour ceux qui en ont fait la demande.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection, au plus tard, le vendredi 5 novembre 2021, à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

5. Madame Jacinthe Mercier a été nommée secrétaire d'élection. En cas d'indisponibilité du président d'élection, elle peut recevoir les déclarations de candidatures.

6. Vous pouvez nous rejoindre à l'adresse et numéro de téléphone suivants :

Bureau du président d'élection : 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare

M. René Charbonneau, président d'élection – 450 755-4782, poste 102

M^{me} Jacinthe Mercier, secrétaire d'élection – 450 755-4782, poste 107

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 14^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021.



René Charbonneau, président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, président d'élection, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare, par voie de résolution 031-02-2021, le 14^e jour du mois de septembre 2021, entre 15 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de septembre 2021.



René Charbonneau, président d'élection